

Plan rénovation énergétique des bâtiments

Comité départemental transition énergétique de l'Essonne

5 juillet 2018



Les objectifs déjà inscrits dans la loi

Mondial :

- Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (1992)
- Accord de Paris (2015) : « limiter le réchauffement climatique à 2°C »

Européen :

- cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 (Commission européenne, 2014) : « réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050 »

National :

- Lois Grenelle I et Grenelle II (2009 et 2010)
- Loi transition énergétique pour la croissance verte (LTECV, 2015) : confirme les objectifs de réduction et les décline en dispositions plus précises
- Stratégie national bas carbone (2015) : décline les objectifs secteur par secteur

Régional :

- Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE, 2013) : précise la trajectoire à suivre pour atteindre le facteur 4 en 2050

Des enjeux pas uniquement climatique

Il est utile de rappeler que la rénovation énergétique n'est pas uniquement un enjeu de développement durable mais aussi **un enjeu majeur de compétitivité de l'économie française et de qualité du cadre bâti.**

La loi indique clairement que la rénovation énergétique est en enjeu :

- **économique,**
- **environnemental,**
- **social.**

qu'est ce que tout cela signifie pour le parc bâti

Facteur 4	↔	COP 21 « 2 degrés »	
	↔	Diminution de la consommation d'énergie	+ Diminution de l'intensité carbone de l'énergie
	↔	Rénover tous les bâtiments d'ici 2050 à un niveau BBC	+ EnR + Réseaux de chaleur + suppression chauffage fioul, etc

Le volet bâtiment du SRCAE et la LTECV :

L'ensemble du parc devra être rénové au niveau BBC-rénovation (bâtiment basse consommation) à l'horizon 2050, avec un forte substitution des sources d'énergie traditionnelles par des sources renouvelables, en particulier via les réseaux de chaleur.

Voir

- fiche repère Objectifs du SRCAE et « Facteur 4 » (site internet DRIEA)
- Contribution DRIEA pour faciliter déclinaison objectifs rénovation énergétique (site internet DRIEA)

La rénovation ne concerne pas que les bâtiment les plus énergivores

kWh/m².an

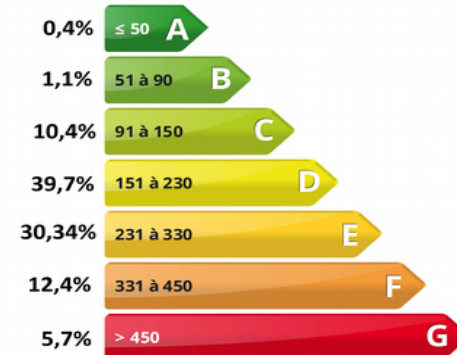
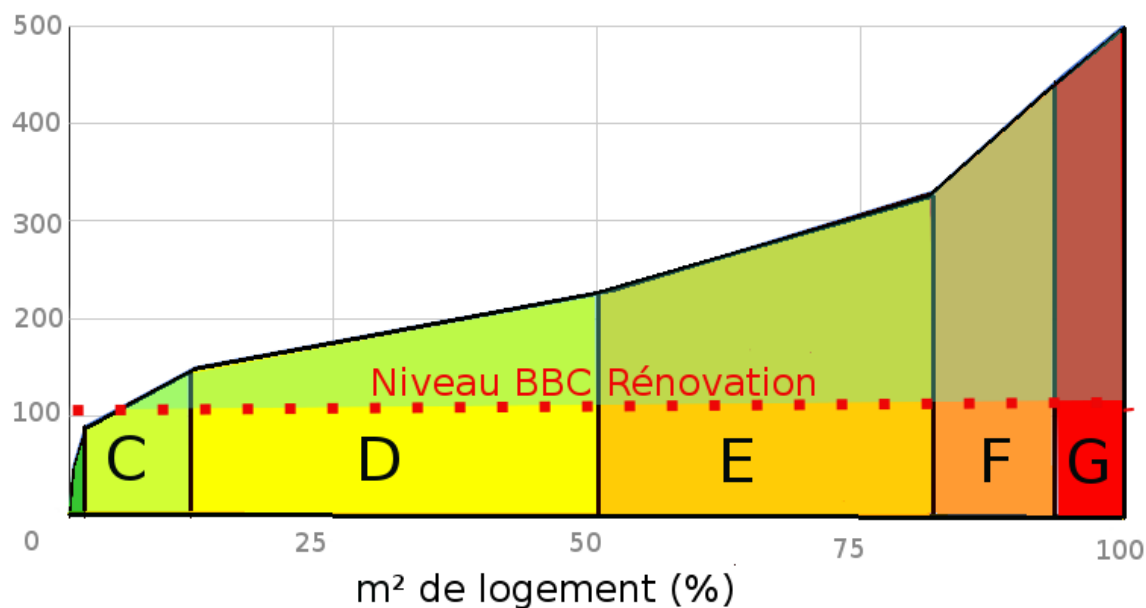
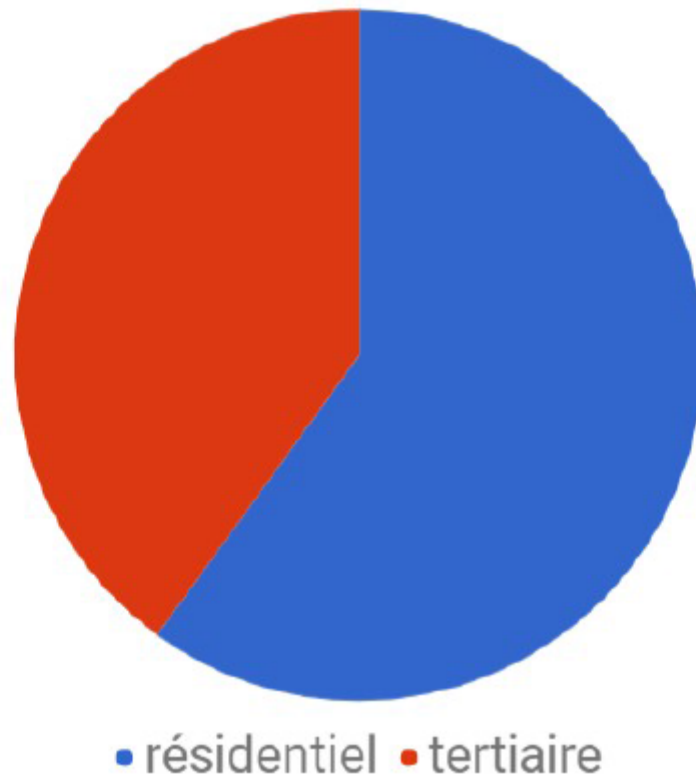


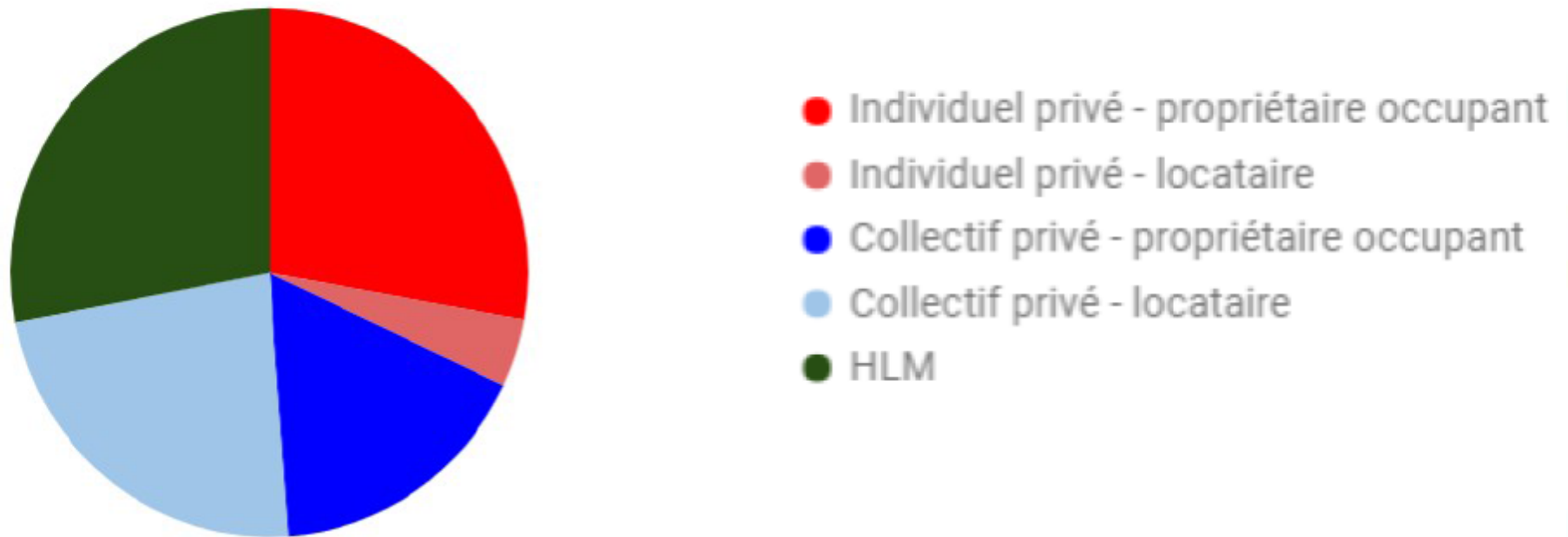
Schéma de principe de répartition des logements franciliens selon les différents niveaux de consommation énergétique (image DRIEA ; enquête DRIHL 2012)

Le tertiaire, aussi important que le résidentiel



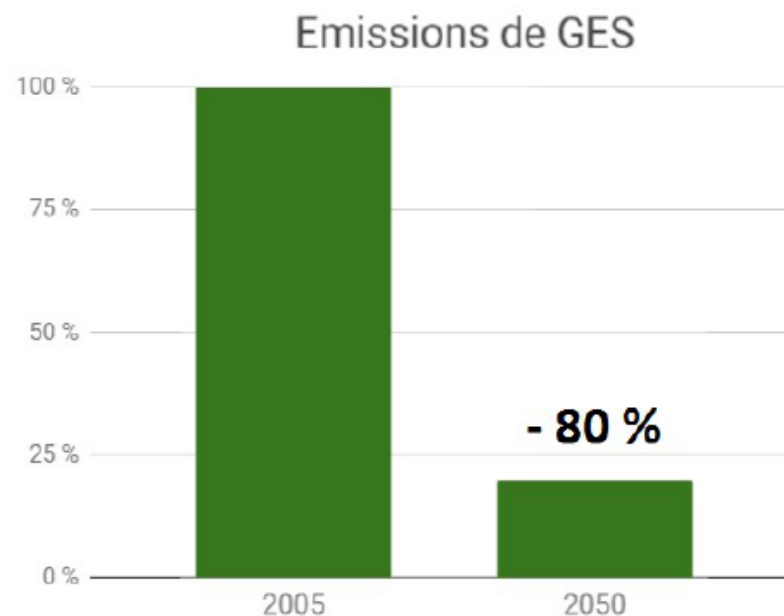
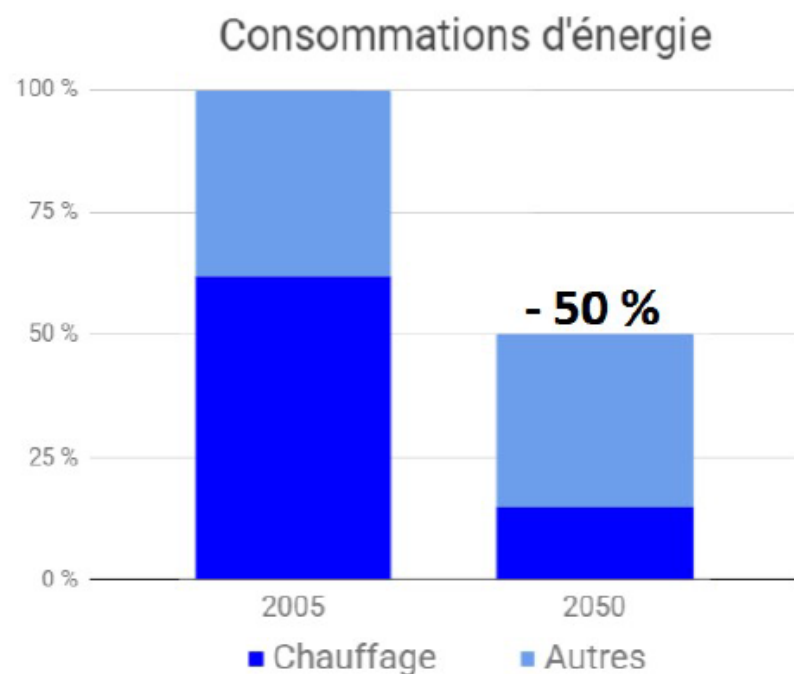
Répartition des gains énergétiques à effectuer pour atteindre les objectifs du SRCAE (image DRIEA)

Tous les segments de parcs sont concernés



Répartition des logements selon les types de maîtrise d'ouvrage (image DRIEA)

Un effort encore plus conséquent sur le poste chauffage



Objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, Tous usages confondus, y compris électricité spécifique (bureautique, électroménager, etc.)

Ne pas sous-estimer l'objectif

Ne pas sur-estimer l'objectif

Ne sous-estimons pas l'enjeu, car il n'est pas possible d'atteindre les objectifs de réduction des consommations en ne rénovant que certains segments du parc bâti.

Ne sur-estimons pas l'enjeu, car relativement au fil de l'eau du secteur de l'entretien-rénovation, les objectifs ne sont ni financièrement démesurés ni opérationnellement inatteignables.

- Objectif = tripler l'activité liée aux travaux de performance énergétique (qui n'est actuellement qu'une fraction de l'activité du secteur de l'entretien-rénovation).
- la presque totalité des bâtiments, feront naturellement l'objet de travaux d'ici 2050, l'enjeu est donc de saisir toutes les opportunités d' y « embarquer » de la performance énergétique.

Le plan national de rénovation énergétique du bâtiment

Le PREB a été présenté le 26 avril par le Ministre de la Transition écologique et solidaire.

- Peu de différences avec le projet de plan sur lequel avait été faite la concertation mais certains points ont été précisés et quelques actions remaniées.
- Peu d'éléments dans le plan sur le conseil/information (avant sortie du rapport Piron-Faucheux CF. PREE des régions)

voir page du MTES :

<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/renovation-energetique-des-batiments-plan-ac-celerer-mobilisation-generale> Communiqué de presse

- Communiqué de presse
- Dossier de presse
- Le Plan

Le plan national de rénovation énergétique du bâtiment

- **Concertation** sur le projet de plan : janvier 2018
- Version finale du plan : avril 2018
- Les dispositions du plan national seront réinjectées dans :
 - **Loi de finance**
 - **Loi ELAN**
 - Etc.
- Plan en **4 Axes et 13 actions** :
 - AXE 1 : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés.
 - AXE 2 : Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers
 - AXE 3 : Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires, en particulier dans le parc public
 - AXE 4 : Renforcer les compétences et l'innovation

Le plan national de rénovation énergétique du bâtiment

Les principaux leviers des pouvoirs publics :

- **Information, conseil, accompagnement** (Point rénovation info services, CAUE, LEC, Plateformes de la rénovation..)
- **Les aides et subventions** (Crédit d'impôt, aides habiter mieux, etc)
- **L'exemplarité** (bâtiments public, financement de projet démonstrateurs, etc)
- **Les réglementations** (RT par partie ou RT globale, décret travaux embarqués),
 - NB : il n'existe à l'heure actuelle aucune « obligation de travaux »
- **L'animation, les aides à la formation, les certifications pour la montée en compétence des professionnels**

Axe 1 : Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale

Action n°1 - définir des objectifs clairs et ambitieux :

- confirme la rénovation au niveau BBC de l'ensemble du parc à horizon 2050
- Au niveau régional : **Axe 3 de la feuille de route DRIEA :**
 - Le SRCAE francilien déjà compatible avec cet objectif
 - Voir document SPIB : clés pour comprendre les objectifs
 - Pédagogie, acculturation des acteurs : voir fiches repères

Action n°2 - améliorer le suivi de la rénovation énergétique et l'accès aux données :

- Suivi des dynamiques
- Mise à disposition données au service des acteurs
- Observatoire national basé Open
- Au niveau régional : **Axe 4 de la feuille de route DRIEA :**
 - Démarche en cours IAU
 - Outils DRIEA BatiStato, BatiSIG.

Axe 1 : Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale

Action n°3 - mettre en place un pilotage resserré, associant les collectivités territoriales, pour des actions co-construites avec tous les acteurs :

- Mise en place d'un comité national coprésidé par les deux ministres. Deux animateurs du plan Marjolaine Meynier-Millefert (député de l'Isère) et Alain Maugard (président de Qualibat)
- Au niveau régional, Axe 3 de la feuille de route DRIEA : devenir du PREE, comité de pilotage SRCAE ?
- Au niveau départemental : comités transition énergétique ?

Axe 2 : Créer les conditions de la massification de la rénovation des logements et lutter en priorité contre la précarité énergétique

Action n°4 - porter une communication aux messages renouvelés, qui donne envie, et créer une signature commune de la rénovation, qui donne confiance :

- Signature commune de la rénovation
- Au niveau régional : Axe 3 de la feuille de route DRIEA : inscrire nos actions dans le cadre de cette communication nationale.

Axe 2 : Créer les conditions de la massification de la rénovation des logements et lutter en priorité contre la précarité énergétique

Action n°5 - placer les territoires au cœur de la stratégie de massification :

- « Organiser le socle du Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) », (attente du PREE conseil régional)
- « Mettre en place d'éventuelles actions complémentaires facilitant le parcours des ménages, afin d'accélérer l'émergence d'une offre privée » (PTRE au sens de l'Ademe)
- « Plus globalement, déployer des politiques territoriales de rénovation » (PCAET, actions à l'échelle des EPCI)
- **Au niveau régional : Axe 2 de la feuille de route DRIEA :**
 - Mémento
 - Volet bâtiment des PCAET, doc d'urbanisme
 - Relais par les UD/DDT, réseau TE départementaux

Axe 2 : Créer les conditions de la massification de la rénovation des logements et lutter en priorité contre la précarité énergétique

Action n°6 - rendre les parcours, aides, financements et incitations lisibles, cohérents, efficaces et mobilisateurs pour tous les ménages, y compris en copropriétés :

- Fiabilisation du DPE
- Clarification des aides (CITE en prime, simplification EcoPTZ...)
- Mise en avant des parcours de rénovation
- Plan d'action copropriété et plan d'action propriétaires bailleurs
- L'étude SPIB sur raisonnements économiques liés à la rénovation peut être considérée comme une contribution à cette action

Axe 2 : Créer les conditions de la massification de la rénovation des logements et lutter en priorité contre la précarité énergétique

Action n°7 - lutter en priorité contre la précarité énergétique

- Renforcement actions de l'ANAH
- renforcer les incitations de l'offre privée en direction des ménages les plus modestes
- Réforme EcoPLS pour parc social
- Au niveau régional il s'agit principalement de sujets DRIHL et services habitats des UD/DDT. Échanges avec la DRIHL prévus début juin.

Axe 3 : Accélérer la rénovation et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires, en particulier le parc public

Action n°8 - maintenir une exigence ambitieuse de rénovation du parc tertiaire, public et privé :

- Ex-décret tertiaire réintroduit dans loi ELAN
- Petit tertiaire pourrait être intégré au dispositifs du SPPEH ([lien à faire avec revitalisation centre bourg](#))
- Au niveau régional : **Axe 3 de la feuille de route DRIEA :**
 - Donner des outils pour collectivité pour rénovation de leur propre parc (étude parc scolaire, Batistato tertiaire ...)
 - Enjeux de la rénovation du parc immobilier des collectivités dans le volet bâtiment des PCAET

Axe 3 : Accélérer la rénovation et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires, en particulier le parc public

Action n°9 - favoriser la rénovation du parc tertiaire public en mobilisant des financements et stratégies innovants :

- Feuille de route transition énergétique de la direction de l'immobilier de l'État
- Programme 348 cités administratives
- Réseau des conseillers en énergie partagée
- Au niveau régional : **Axe 3 de la feuille de route DRIEA :**
 - SPIB = appui technique PRIF pour _SDIR
 - Rénovation parc DRIEA
 - Relais régional pour rénovation cités administratives (Cités administratives de Melun, Nanterre, Cergy et Evry)

Action n°10 - favoriser la sobriété énergétique par l'évolution des usages et l'éducation

Axe 4 : Accélérer la montée en compétences et les innovations de la filière de la rénovation des bâtiments

Action n°11 - accélérer la montée en compétence de la filière pour améliorer la confiance et la qualité

- Amélioration du dispositif RGE
- Fiabilisation DPE
- Renforcement des actions de formation
- Au niveau régional : **Axe 1 de la feuille de route DRIEA :**
 - Groupe de travail Réha(bi)litér – Ekopolis : organisation de séminaires, rédaction monographies, REX pour partage d'expérience MOE, MOA, Enses ...
 - Démarche bâtiment durable francilien (BDF) pour sa dimension partage d'expériences entre pairs
 - GT qualité de la construction et de la réhabilitation : partage de bonnes pratiques entre acteurs autour des « moments clés » du projet.
 - GT avec DRAC sur la réhabilitation des bâtiment anciens

Axe 4 : Accélérer la montée en compétences et les innovations de la filière de la rénovation des bâtiments

- **Action n°12** - soutenir l'innovation, notamment numérique, et sa diffusion :
- Programme PACTE
- Programme d'investissement d'avenir (PIA)
- Appels à projets diverses de l'Ademe ou autres
- Feuille de route national BIM (CF rapport Delcambre)
- **Au niveau régional : Axe 1 de la feuille de route DRIEA :**
 - **Relayer AAP Ademe**
 - **Suivi Eco-cité et plan investissement d'avenir au niveau régional (voir mission des innovations du SPAF)**
 - **Bâtiment durable francilien (BDF) lauréat du programme PACTE en IDF participe de cette action**

Les suites

- Organisation d'une **réunion inter-DRI** (fin mai) :
 - quelle gouvernance régionale ?
 - Quelle déclinaison régionale du PREB ?
- Mise en place PREE par le conseil régional (**pas de visibilité sur le calendrier**) :
 - quel dispositif ?
 - Quel participation de l'État ?
- Poursuite des actions en cours : **quelle que soit l'organisation retenue celles-ci restent pertinentes.**

Fin

